

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Objet du marché :

**Élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux des territoires
de la Somme :**

**Réalisation des volets non énergétiques du PCAET
et des Etudes Environnementales Stratégiques**

Groupement de commandes

**Coordonnateur du Groupement de commandes : Fédération
Départementale d'Energie de la Somme**

**Avenant n°1 au marché notifié le 1^{er} avril 2019 passé avec le
groupement AUDDICE ENVIRONNEMENT-CITEPA-ETD-JPC
PARTNER**

Entre :

- **le groupement AUDDICE Environnement**, ZAC du Chevalement – 5 rue des molettes – 59286 ROOST-WARENDIN, SIRET n°393 677 240 000 45, **CITEPA**, 42 rue de Paradis – 75010 PARIS, SIRET n°784 663 544 000 53, **ETD**, Pôle d'Innovation de Mescoat – 29800 LANDERNEAU, SIRET n°443 872 742 000 12 et **JPC PARTNER**, 28 boulevard de Belfort – 59100 ROUBAIX, SIRET n°480 399 799 00018 dont le mandataire est AUDDICE ENVIRONNEMENT, représenté par Monsieur Arnaud FROGER (directeur auddicé environnement).

d'une part

Et

- **le territoire du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois**, représentée par son Président, Monsieur Pascal RIFFLART.

d'autre part

Etant exposé que :

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19 ayant entraîné un premier confinement de mars à mai, puis un report des élections en juin retardant la mission en place des nouvelles gouvernances dans les territoires, et enfin un second confinement, les démarches d'élaboration des PCAET accusent un retard de 6 mois pour le PETR Cœur des Hauts de France, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, la Communauté de communes des Villes Sœurs et la Communauté de communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle ; Baie de Somme 3 Vallées ayant transmis son rapport à l'Autorité Environnementale.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Durée d'exécution du marché public

L'article C2 de l'Acte d'engagement est modifié comme suit :

	Pôle d'Excellence Rural Territorial Cœur des Hauts de France	Communauté de communes des Villes Sœurs	Communauté de communes interrégionale Aumale Blangy sur Bresle	Pôle Métropolitain du grand Amiénois	BS3V
1) Complément au diagnostic	Terminé				Terminé
2) Complément à la stratégie Complément à la définition d'un programme d'actions « climat-air-énergie »	31 décembre 2021				
3) Etude environnementale stratégique	31 décembre 2021				
4) Suivi et évaluation de la démarche Dépôt et enregistrement du PCAET	31 décembre 2021				
Démarche Climagri	Non concerné			31 décembre 2021	Non concerné

Pour la mission d'assistance apportée à la FDE pour la concertation et l'animation du Club climat de la Somme, le délai est poussé au 31 décembre 2021.

L'article C6 de l'Acte d'engagement est modifié comme suit : l'arrêt du PCAET doit intervenir d'ici le 31 décembre 2021. L'approbation pouvant avoir lieu au-delà de cette date, selon les retours de la consultation du public, de la MRAE et de la région.

Article 2 – Dérogation aux clauses du marché initial

Pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par le présent avenant n°1, les clauses et conditions du marché initial sont et demeurent applicables.

A AMIENS le 24/11/2020

Le Mandataire du groupement,

Le Président du Pôle Métropolitain
du Grand Amiénois

Pascal RIFFLART



Pascal Riffart